La Roquebrou

Bulletin Municipal d'informations

Janvier 2014

La Roquebrou Pratique

MAIRIE : Tél. : 04 71 46 00 48

du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 ; 13 h 30 - 17 h 00

BIBLIOTHÈQUE : Tél. : 04 71 46 07 50

Jours et heures d'ouverture

Mercredi* : 14 h 00 - 18 h 00

Samedi : 09 h 00 - 12 h 00

* Personnes âgées : un mercredi sur 3, entre 13 h 30 et 14 h, la responsable de la bibliothèque peut apporter et reprendre les livres à votre domicile (dans le bourg).

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE

Tél. : 04 71 46 03 20

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "ENTRE 2 LACS"

Tél. : 04 71 46 05 11

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Tél. : 04 71 46 00 56

GENDARMERIE

Tél. : 04 71 46 00 06 (ou 17)

DÉCHETTERIE

Lundi, mercredi, jeudi : 14 h 00 -18 h 00

Samedi matin : 09 h 00 -12 h 00

COLLÈGE DU VAL DE CÈRE

Tél. : 04 71 46 00 97

OFFICE DE TOURISME

Tél. : 04 71 46 94 82

MAISON DE RETRAITE

Tél. : 04 71 46 02 02

CENTRE DE SECOURS (POMPIERS)

Tél. : 18

ABATTOIR MUNICIPAL

Tél. : 04 71 46 00 81

ANNÉE 2013 : ÉTAT-CIVIL

DÉCÉS

Antoine ARTIGUE (92 ans)
Simone Marie Louise AURIAC (90 ans)
Marie Lucie BARRAS (92 ans)
Marie Mathilde BOUYGUES (93 ans)
Léa Maria BOUYGUES (96 ans)
Michel Louis CARLAT (66 ans)
Jacques de LA ROCQUE de SÉVERAC (74 ans)
Marie Georgette DELMAS (89 ans)
Jeanne Marie Louise DELON (74 ans)
Juliette Anne Marie DELRIEU (92 ans)
Frédéric ESCOUBEYROUX (87 ans)
Victoria LAVAURS (87 ans)
Hélène LOPEZ (29 ans)
Christophe Denis MARONCLE (46 ans)
Jeanine Marinette MOISSINAC (71 ans)
Marie Antoinette MONCANY (92 ans)
Jacques Louis NEUVIC (74 ans)
Mireille Marie Alexandrine NICOLAS (90 ans)
Patricia Marie Thérèse OLIVIER (53 ans)
Elie PUECHMAUREL (85 ans)
Maria Josefa REINOSO ALVA (75 ans)
Paule Cécile RIEU (91 ans)
Georges Jean Louis SALAVERT (80 ans)
Georgette SERVANT (92 ans)
Marie Angèle VERGNE (90 ans)

NAISSANCES

15 / 03 : Capucine ESPALIEU
25 / 03 : Rose LEYBROS
06 / 05 : Fabien Pierre MONJOU
12 / 07 : Noélia Sabine Nadia CLAVIES
22 / 10 : Faustine Jeanne ROUIRE

En 2014, l'INSEE recense 817 Roquais, contre 1021 en 2006. Cet écart conséquent a de quoi surprendre ceux qui connaissent bien le pays et dont l'impression première n'est pas que la population de La Roquebrou ait connu un tel déclin en 8 ans. Il y a, c'est incontestable, un vieillissement de la population et un déficit entre naissances et décés. Mais il y a aussi le fait que la commune a procédé, il y a 4 ans, à une révision du listing des résidents, des imprécisions et des erreurs ayant été constatées par nous-mêmes et par l'INSEE. A l'inverse, on se félicite de l'installation de nouvelles populations. Ainsi pour 2014, 47 nouveaux inscrits figurent sur les listes électorales.

LA LETTRE DU MAIRE

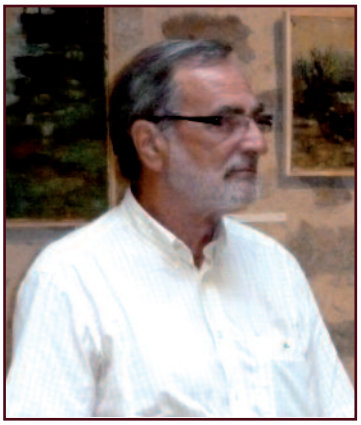

Six années ont passé. Voici le 12ème numéro de votre bulletin municipal, dont le premier a été publié au mois de juillet 2008. J'espère que ces publications semestrielles auront joué le rôle d'information et de transparence qui leur était assigné. Je ne sais pas si ces bulletins ont été appréciés par tous, mais ils semblent toujours très attendus, si j'en juge par le nombre de personnes qui viennent les réclamer à la mairie aux périodes supposées de leur parution. Je les ai souhaités aussi vrais et attrayants que possible, dans l'espoir qu'ils soient lus avec plaisir et conservés dans les maisons comme des témoignages de la vie de Laroque... Voici donc, disais-je, le dernier bulletin du présent mandat.

Les pages qui suivent vont, comme d'habitude, faire le point sur la gestion communale, les réalisations des derniers mois, les questions en suspens, dont certaines importantes, comme le devenir du Canton. Un article est consacré à ce projet qui, à tort ou à raison, a inquiété et inquiète encore beaucoup d'entre nous.

Au chapitre des grandes satisfactions de 2013, on compte tout particulièrement la mise en service de la station d'épuration, qui apporte un indiscutable progrès pour la protection de la nature. Il reste à faire dans ce domaine, par exemple la réfection des réseaux d'eaux pluviales et usées de la route d'Aurillac, en très mauvais état. Un dossier de demande de subvention a été déposé à la préfecture... Autre satisfaction, l'ouverture du Foyer Hilaire Maleysson, qui sera très rapidement complet et donnera un coup de fouet salutaire à l'emploi local et aux commerces. Notons aussi la bonne tenue de notre commune en matière de fréquentation touristique, soutenue par les actions de la mairie, de l'intercommunalité et des associations ainsi que par la rénovation des structures d'accueil du camping.

Personne ne l'ignore, nous sommes entrés en période pré-électorale... Au moment où l'expression du suffrage universel va faire entendre sa voix, ceux que vous avez élus en 2008 font, collectivement et individuellement, le bilan moral de leur passage à la mairie. De son côté, la population doit également s'interroger sur la façon dont les choses ont évolué pour notre commune, en pesant le pour et le contre, avant de se rendre aux urnes au début du printemps. C'est le jeu normal de la démocratie. Il y a eu des choix, il y en aura d'autres... L'important, selon moi, c'est que ces choix soient déterminés par l'intérêt général, que j'ai essayé de défendre avec constance. Ce que je revendique pour l'avenir de Laroque, c'est que les futures équipes municipales, quelles qu'elles soient, poursuivent dans cette voie tout au long des mandatures à venir.

Après ce souhait pour notre commune, il est temps pour moi de vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne année et de bonne santé. J'espère que 2014 verra la réussite de vos projets et qu'un regain d'optimisme et d'espoir finira par avoir raison de la morosité qui semblait jusqu'alors prévaloir dans l'esprit de beaucoup d'entre vous.

Guy Blandino

COMMUNIQUER AVEC L'ÉQUIPE MUNICIPALE

***Par courrier** : Hôtel de Ville, rue de la Trémolière, 15150 La Roquebrou*

Par téléphone** : **04 71 46 00 48

***Par courrier électronique** : mairiedelaroquebrou@wanadoo.fr*

De vive voix** : l'équipe municipale reçoit à la mairie, du lundi au vendredi, **sur rendez-vous.

GÉRER LES FINANCES

L'ANNÉE 2013 EN CHIFFRES

• Lorsque le budget est voté, courant avril, les recettes et les dépenses annoncées ne sont que des prévisions. Le compte administratif est, au bout de l'an, le reflet de ce qui a été réellement exécuté en cours d'année. Les différences s'expliquent parfois par des réalisations inattendues et urgentes, des besoins nouveaux ou des opérations qui ne sont pas effectuées, des subventions programmées qui arrivent selon un calendrier que nous ne maîtrisons pas.

• Ce qui est important, c'est de constater que les dépenses n'ont pas été supérieures aux recettes et qu'il y a donc globalement un excédent en fin d'exercice. Les tableaux ci-dessous présentent "l'état de lieux" financier de l'année 2013.

BUDGET DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	**RECETTES**		**DÉPENSES**	**RECETTES**
PRÉVU	1 278 200 €	1 379 248 €	PRÉVU	1 036 000 €	672 741 €
RÉALISÉ	1 059 747 €	1 370 187 €	RÉALISÉ	824 608 €	588 978 €
% réalisation	83%	99%	% réalisation	80%	88%

BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	**RECETTES**		**DÉPENSES**	**RECETTES**
PRÉVU	150 300 €	285 494 €	PRÉVU	1 417 045 €	1 769 100 €
RÉALISÉ	99 936 €	115 936 €	RÉALISÉ	641 908 €	1 164 538 €
% réalisation	66%	41% *	% réalisation	45%	66%

** La faible réalisation des recettes est due au fait qu'un virement prévu de 165 000 € du budget communal vers le budget "eau et assainissement" n'a pas été effectué parce qu'il ne s'est pas avéré nécessaire.*

BUDGET DE L'ABATTOIR MUNICIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	**RECETTES**		**DÉPENSES**	**RECETTES**
PRÉVU	139 000 €	226 000 €	PRÉVU	359 304 €	434 549 €
RÉALISÉ	129 008 €	199 409 €	RÉALISÉ	290 018 €	359 445 €
% réalisation	93%	88%	% réalisation	81%	83%

BUDGET DU LOTISSEMENT DU PUY MAROT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	**RECETTES**		**DÉPENSES**	**RECETTES**
PRÉVU	80 856 €	80 856 €	PRÉVU	856 €	80 000 €
RÉALISÉ	0 €	0 €	RÉALISÉ	0 €	0 €
% réalisation	0%	0,00%	% réalisation	0,00%	0,00%

CUMUL DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	**RECETTES**		**DÉPENSES**	**RECETTES**
PRÉVU	1 567 500 €	1 890 743 €	PRÉVU	2 813 204 €	2 956 390 €
RÉALISÉ	1 288 690 €	1 685 531 €	RÉALISÉ	1 756 533 €	2 112 962 €
% réalisation	82%	89%	% réalisation	62%	71%
Excédent	**396 841 €**		**Excédent**	**356 428 €**	
Excédent Total	**753 269 €**				

LA DISTRIBUTION DE L'EAU

• La délégation de service public (DSP) de l'eau potable arrivant à son terme fin 2013, le Conseil Municipal s'est posé la question du devenir du service de distribution de l'eau. L'idée d'un retour à une gestion directe par la commune a été abandonnée rapidement, la formule nécessitant des personnels spécialisés et des investissements conséquents.

• Un appel à candidatures a donc été lancé, avec l'aide d'un spécialiste du Conseil général : seule la société SAUR a donné suite et a proposé diverses formules de gestion de l'eau et des réseaux, pour un nouveau contrat de DSP d'une durée de 12 ans. Après discussion sur des propositions initiales insatisfaisantes, la SAUR a revu les bases et le chiffrage de ses prestations (voir ci-dessous). Lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé de suivre les recommandations de la commission d'appels d'offres en retenant la variante notée N° 2 dans le tableau comparatif des offres ci-dessous.

• La tarification obtenue prend en compte une augmentation de l'assiette de consommation due principalement à l'ouverture du Centre Hilaire Maleysson, de la station d'épuration ainsi qu'à la facturation à la commune de la consommation de certains bâtiments publics (salle polyvalente, camping, …), les fontaines publiques restant non facturées. Un autre élément est, dans la variante retenue, l'abandon d'une option de renouvellement d'éléments vétustes du réseau facturée forfaitairement 10 000 € par an, au profit de l'ouverture d'un compte de renouvellement, que la commune abondera de 4 000 € chaque année, somme qui se provisionnera d'une année sur l'autre si elle n'est pas utilisée. Si, au bout du contrat, le compte est créditeur, la somme restante sera restituée à la commune.

		Offres initiales du 11 octobre		Offres du 18 novembre (après discussion)		
	Tarif 2013	**Offre de base**	**Variante N° 1**	**Offre de base**	**Variante N° 1**	**Variante N° 2**
Part fixe	50.14 €	69,25 €	59,71 €	62,00 €	54,00 €	56,50 €
Part variable	0,7348 € / m³	0,9809 € / m³	0,8459 € / m³	0,8800 € / m³	0,7500 € / m³	0,7900 € / m³
Prix pour 90 m³	116,27 €	157,53 €	135,84 €	141,20 €	121,50 €	127,60 €
Hausse pour 90 m³		+ 41,26 €	+ 19,57 €	+ 24,93 €	+ 5,23 €	+ 11,33 €
		+ 25,9 %	+ 16,4 %	+ 21,0 %	+ 4,1 %	+ 9,7 %

Offre de base du 11/10/13 : *assiette de facturation identique à 2013, avec forfait annuel de 10 000 € pour le renouvellement d'installations.*
Variante N° 1 du 11/10/13 : *identique à l'offre de base, sans forfait de renouvellement.*
Offre de base du 18/11/13 : *assiette de facturation élargie (nouveaux consommateurs), avec forfait annuel de 10 000 € pour le renouvellement.*
Variante N° 1 du 18/11/13 : *identique à l'offre de base du 18/11, sans forfait de renouvellement.*
Variante N° 2 du 18/11/13 : *identique à l'offre de base du 18/11, avec ouverture d'un compte de renouvellement reconductible de 4 000 € par an.*

• Force est de constater que l'augmentation du prix de l'eau sera sensible, la SAUR, déficitaire sur notre commune au cours des années précédentes, ne voulant ni ne pouvant continuer dans les mêmes conditions (en moyenne 29 000 € par an depuis 2005), pour des raisons liées entre autres choses à la dénonciation d'autres contrats qui rétablissaient un certain équilibre (avec feu le Syndicat du Lac de Saint-Etienne-Cantalès par exemple). Disons aussi que, lors de la signature de la DSP précédente, en 2001, l'eau avait vu son prix augmenter de 10 % environ…

PROTECTION DES CAPTAGES

On parle depuis plusieurs années de la protection des captages d'eau pour préserver la qualité de la ressource. L'enquête agricole a eu lieu, pour prévoir les indemnisations des agriculteurs qui devront respecter les restrictions et interdictions liées à la proximité des sources. Après estimation du coût de la procédure et analyse des contraintes techniques, l'enquête publique pourra être demandée à M. le Préfet.

Le captage de Mestrigis rend inconstructibles les terrains situés au voisinage, au grand mécontentement des riverains... Il faudra peut-être supprimer ce captage, après avoir trouvé une ressource en eau au moins équivalente pour éviter la pénurie. Plusieurs idées sont à l'étude, qui nécessiteront des investissements importants.

VERS DE NOUVEAUX CANTONS ?

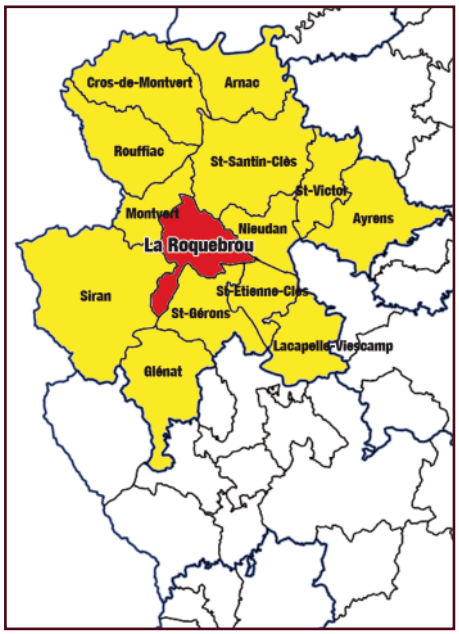

Le canton actuel avec ses 14 communes

• Rééquilibrer les cantons en fonction de la population, en réduire le nombre (de 27 à 15 dans le Cantal), assurer une représentation départementale paritaire hommes/femmes, sont les motivations annoncées du projet gouvernemental de redécoupage cantonal.

• Sitôt connu, le projet a suscité une levée de boucliers de quantité d'élus locaux et tout particulièrement de l'Association des Maires du Cantal. Le 4 octobre dernier, lors d'une réunion à Ydes, l'association a demandé "*la révision des périmètres proposés pour prendre en compte une meilleure cohérence territoriale et dans la mesure du possible les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale* (Communautés de Communes)". Les élus ont déclaré "*qu'ils ont le sentiment que seul le rééquilibrage démographique des cantons est recherché dans ce projet pour une meilleure représentativité de la population par canton, mais au détriment de l'unité territoriale du bassin de vie. Cette refonte va susciter de nombreuses difficultés dans la mise en œuvre des politiques de développement territorial... Plusieurs communautés de communes rurales se trouvent éclatées sur trois cantons alors qu'une adaptation de la population des nouveaux cantons aux spécificités géographiques comme le permet la loi pourrait éviter la plupart de ces ruptures territoriales*."

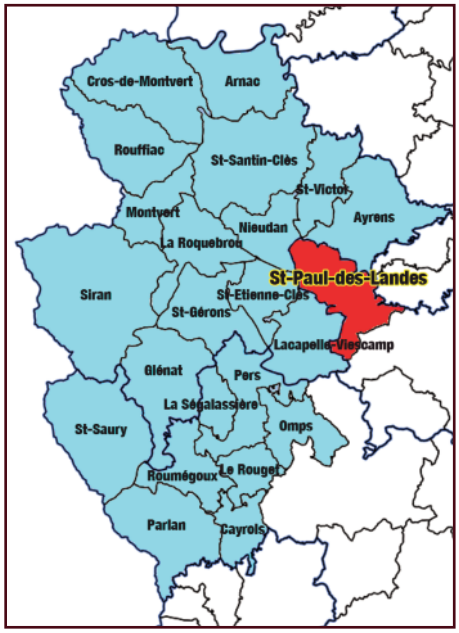

Le projet de l'État

• Pour ce qui concerne La Roquebrou, qui perdrait son statut de chef-lieu de canton au profit de Saint-Paul-des-Landes plus peuplé, le Conseil Municipal a fait savoir à Monsieur le Préfet, à nos élus nationaux (député et sénateur) et au Conseil Général son opposition à la perte du statut actuel, qu'il y ait ou non redécoupage. Cette opposition se justifie principalement par la situation centrale de notre commune sur la carte cantonale actuelle et future, la volonté de maintien des services publics de proximité dans le périmètre communal, le refus de perdre la subvention dite de "bourg-centre" (soit 41 500 euros en 2013) et enfin le refus de considérer que le développement de population dû à la proximité aurillacoise soit le critère essentiel du choix comme cela semble être le cas au vu des découpages proposés. Selon nos élus nationaux, la question de la dénomination définitive des cantons pourrait être reconsidérée par l'État. C'est ce que nous demandons expressément.

Le canton voulu par la municipalité

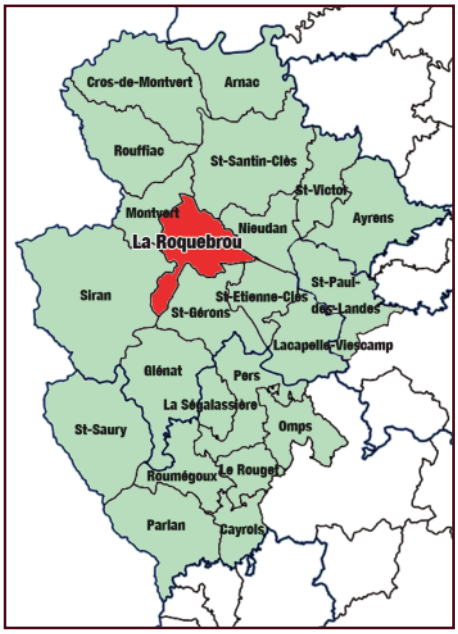

Historique

Le département du Cantal a été créé en 1789, en même temps que l'ensemble des départements français, après quelques hésitations sur ce que devaient être ses frontières. Les élus de La Roquebrou avaient en effet demandé à l'Assemblée Nationale, par la voix de Pierre Hébrard, député roquais du Tiers-Etat, que notre commune devienne le chef-lieu d'un district englobant les futurs cantons de Maurs, Latronquière et Bretenoux. Ce projet ayant reçu une opposition farouche des élus du Quercy appuyés par Jean Joseph de Brieude, pourtant né ici-même et médecin du Duc d'Orléans, la décision fut prise le 25 avril 1790 de faire de Laroque le chef lieu d'un grand canton de 21 communes (les mêmes qu'aujourd'hui, plus Saint-Illide, Saint-Saury, Espinadel, Lasségalassière (La Ségalassière), Pers, Omps et Roumégoux. Sous le Consulat, dix ans plus tard, le canton fut une première fois modifié avec le détachement de la commune de Saint-Illide vers le canton de Saint-Cernin et la création du canton de Saint-Mamet qui, de son côté, récupérait La Ségalassière, Pers, Omps et Roumégoux.

Les hasards de l'Histoire font que le canton projeté par le Gouvernement retrouverait à peu de choses près les frontières de l'époque révolutionnaire... Est-il illégitime de demander qu'il conserve son chef-lieu d'alors ?

TARIFS COMMUNAUX POUR 2014

• Le 18 décembre dernier, le Conseil Municipal a voté les nouveaux tarifs municipaux. La plupart sont restés inchangés, mais il est à noter que, pour inciter les utilisateurs à rendre les locaux dans un bon état de propreté et sans dégradations (ce qui n'est pas toujours le cas !), les cautions demandées pour la location des salles municipales ont été augmentées.

APPARTEMENTS COMMUNAUX		***GÎTES***	
Appartement salle polyvalente	227,14 €	Semaine juillet - août	400 €
Appartement école	231,78 €	Semaine septembre - juin	300 €
Bureaux Communauté de communes	400 €	Week-end à l'année	150 €
CAMPING		2 semaines (hors saison)	550 €
Forfait	9 €	4 semaines (hors saison)	1 000 €
Personne supplémentaire	2 €	1 journée	80 €
Voiture supplémentaire	1 €	Forfait location du linge	8 €
Branchement électrique	2,50 €	***CHALETS***	
Lavage	5 €	Semaine juillet - août	400 €
Borne camping car	2 €	Semaine septembre - juin	220 €
SALLE POLYVALENTE		Week-end à l'année	190 €
Association (commune)	gratuite + 50 € traiteur	2 semaines (hors saison)	400 €
Particulier (commune)	120 € (hiver 150) + 50 €	4 semaines (hors saison)	800 €
Professionnel (commune)	200 € (hiver 230) + 50 €	1 journée	100 €
Caution salle (commune)	150 €	***EAU POTABLE***	
Caution cuisine (commune)	150 €	Redevance eau	11,80 € + 0,21 € / m^3
Association (hors (commune)	170 € (hiver 200) + 100 €	Assainissement	30 € + 0,75 € / m^3
Particulier (hors (commune)	220 € (hiver 250) + 100 €	***BIBLIOTHÈQUE***	
Professionnel (hors (commune)	350 € (hiver 380) + 100 €	Adhésion	10 €
Caution salle (hors (commune)	200 €	Caution DVD	40 €
Caution cuisine (hors (commune)	250 €	Caution jeu	40 €
Journée supplémentaire	demi-tarif	***SALLE HOSPICE***	
SALLE DES ASSOCIATIONS / SALLE COUTURE		Particulier (par semaine)	15 €
Particulier	60 €	***CIMETIÈRE***	
Particulier (hors (commune)	80 €	Columbarium (30 ans)	400 €
Caution	100 €	Concession perpétuelle	40 € / m^2
LOCAL TECHNIQUE GARE		Caveau com. droit d'entrée	24 €
Particulier	150 € mensuel	Caveau com. occupation	15 € / mois
PHOTOCOPIES / FAX		***MARCHÉS***	
Photocopies noir et blanc	0,15 € l'unité	Abonné sans électricité	84 €
Photocopies couleur et fax	0,20 € l'unité	Abonné avec branchement	168 €
GARDERIE ÉCOLE		Non abonné sans électricité	4 €
Matin	1 €	Non abonné avec branchement	7 €
Après-midi	1,50 €		

LE CENTRE HILAIRE MALEYSSON

• Le foyer “Handi-Aide” s’appellera désormais le centre Hilaire Maleysson, du nom du Président fondateur de l’association qui gère entièrement cette structure d’accueil.

• L’inauguration, en présence du Préfet du Cantal, du Président du Conseil Général, d’un vice-Président du Conseil Régional et de nombreuses autres personnes a été un moment émouvant et heureux auquel les premiers résidents de l’établissement et l’ensemble du personnel ont été associés.

• Le maire a souligné quelques points importants :

“Il a fallu, avant d’arriver à cette journée inaugurale, que quantité de bonnes fées se soient penchées sur le berceau de l’établissement pour lever les obstacles...

Il y a d’abord le Président Martin, dont l’engagement volontaire n’est pas à démontrer. Tous ceux qui ont eu affaire à lui savent bien quelle conviction passionnée il met dans ses actions... Il y a ensuite Muguette Molinier, sans qui le projet de centre n’aurait jamais eu lieu sur notre territoire, puisque c’est de son amitié avec M. Martin que l’idée a vu le jour. Citons encore Vincent Descœur, Président du Conseil Général qui a débloqué un dossier difficilement engagé à son origine et permis certains financements, ainsi que notre Conseiller Général et Président de Communauté Michel Cabanes...

L’orchestre des pensionnaires du centre Handi-Aide de Gramat

Enfin, je ne veux pas oublier la municipalité, qui a vu dans le projet une extraordinaire opportunité d’accueil de nouvelle population, de création d’emplois et de soutien à l’activité économique locale. L’engagement de la mairie a été moral, technique, financier enfin :

Le traditionnel ruban tricolore...

• 110 000 € d’acquisition foncière et cession du terrain à l’association ;
• 155 000 € pour la voirie et les réseaux divers, avec une subvention de 75 000 € du Conseil Général ;
• 59 000 € (dont 23 500 € du Syndicat Départemental des Énergies du Cantal) pour l’éclairage public et la mise en place d’un feu tricolore sur la route départementale.

... Merci à tous ceux qui ont fait que le joli conte dont je parlais au début devienne une réalité roquaise. Le centre Hilaire Maleysson est un plus pour notre petite ville, pour le canton et le département. Je lui souhaite, au nom de la population locale, la bienvenue et une longue et belle vie. Je tiens sincèrement à saluer le président Martin et toutes ses équipes pour la mission qu’ils accomplissent, belle mission s’il en est que d’essayer de rendre un peu moins difficiles des vies parfois trop difficilement engagées...”

La viabilisation a pris en compte la mise en sécurité de ce secteur où l’on connaît une circulation importante et souvent dangereuse. Un cheminement piétonnier bientôt bordé de plantations côté route a été créé au bord de la RD... Par ailleurs un feu tricolore protège l’accès et la sortie du centre et un passage piéton. Ce feu “intelligent” sera toujours en position “feu rouge” sur la RD. Cet équipement sonorisé et adapté au handicap visuel des piétons jaugera la vitesse des véhicules et ne passera au vert que si la vitesse autorisée n’est pas dépassée. Une mise en application un peu forcée, mais nécessaire pour certains, de la réglementation des 50 Km/h en ville...

AFFAIRES EN COURS

• Le Collège du Val de Cère est la propriété du Conseil Général, qui assure la charge du 1er cycle de l'enseignement secondaire. Il peut autoriser sous condition ou refuser toute utilisation de ses locaux hors du cadre scolaire. Les associations sportives roquaises (handball, volley-ball, tennis, football) utilisent le gymnase pour leurs besoins, et jusqu'en 2012, chacune payait pour cela au collège une somme calculée sur un tarif horaire mais plafonnée à 475 € par an.

Le gymnase, vu de Pontus

Quelques dérives, mises en exergue par certains, ont fini par créer un contentieux entre des associations et le collège. Le Conseil Général ayant une politique budgétaire de plus en plus stricte, tous les éléments se trouvaient réunis pour que la mise à disposition du gymnase ne se fasse plus de manière aussi souple et gracieuse. Ainsi, en 2013, le Conseil d'administration du collège a décidé de facturer l'utilisation de ce local au "coût réel" de fonctionnement, évalué par ses services à 5,31 € / h (hors chauffage) et 16,50 € / h (chauffage inclus), au grand dam des associations qui voyaient leur contribution multipliée par presque trois sans jamais utiliser de chauffage...

Bâtiment du litige, l'ancien internat...

Le fossé s'agrandissant entre les parties prenantes, la mairie a proposé d'assumer, par convention avec le Conseil Général, le fonctionnement extrascolaire du gymnase, soit, pour 2013, une charge nouvelle de 4 700 € pour 23 h 30 d'utilisation hebdomadaire, pendant 36 semaines. Reste à étudier comment on reportera tout ou partie de cette charge sur les associations utilisatrices du gymnase, et à veiller à son utilisation responsable et respectueuse du bien public.

• Un second problème a été posé avec un projet d'extension du gymnase permettant sa transformation plus facile et plus sûre en salle de spectacle, avec la mise en place de tribunes rétractables. La demande a été faite par la Mairie et la Communauté de Communes au Conseil Général, qui en a accepté le principe et imaginé un montage financier. Il en coûterait 112 000 € à la ville, soit 35 % du montant prévisionnel des travaux, sous forme d'un fonds de concours à verser en deux annuités.

Le Conseil Municipal a examiné une convention préparée par le Conseil Général, texte qui lie deux éléments : l'acceptation du plan de financement des travaux et la récupération par la commune de l'ancien bâtiment de l'internat du collège. Le second point a entraîné le refus de la convention à l'unanimité des présents. Le bâtiment dont souhaite se défaire le Conseil Général est désaffecté et totalement enclavé dans l'enceinte du collège. La plus grande partie des ses locaux est interdite d'accès à la demande de la commission de sécurité, et la commune n'a aucun projet d'utilisation. Aucune des conditions de cession n'est par ailleurs précisée. On estime que des travaux de réhabilitation ou une simple démolition seraient problématiques et coûteux car la date de construction laisse penser que des matériaux à base d'amiante ont sans doute été largement utilisés. En conséquence, le Conseil Municipal a demandé au Conseil Général de dissocier les deux aspects de la convention.

ATELIERS PÉRISCOLAIRES

Les objectifs sont atteints : depuis septembre, tous nos écoliers bénéficient chaque jour d'ateliers mis en place par la commune et encadrés par des professionnels. Les enfants découvrent la musique, le théâtre, le modelage, le "scrapbooking", la relaxation ou des activités sportives...

UN VILLAGE TOURISTIQUE

• En matière de fréquentation touristique, les résultats enregistrés par l'Office de Tourisme sont significatifs. Cette année encore, les relevés chiffrés sont probants, et en opposition à l'idée qui court souvent dans les rues du village, Laroque n'a pas à souffrir de la comparaison avec ses voisins. On peut au contraire s'enorgueillir de figurer en tête des sites les plus visités de la Châtaigneraie Cantalienne pendant la saison touristique.

	2013			
	Juillet	**Août**	**Sept.**	**Total**
Le Rouget	384	461	79	**924**
Saint-Mamet	284	367	62	**713**
La Roquebrou	**611**	**1 122**	**133**	**1 866**
Maurs	676	849	188	**1 713**
Montsalvy	328	384	64	**776**
Marcolès	167	306	nc	**473**
Calvinet	41	72	nc	**113**
Cassaniouze	nc	nc	nc	**0**
Total	**2 491**	**3 561**	**526**	**6 578**

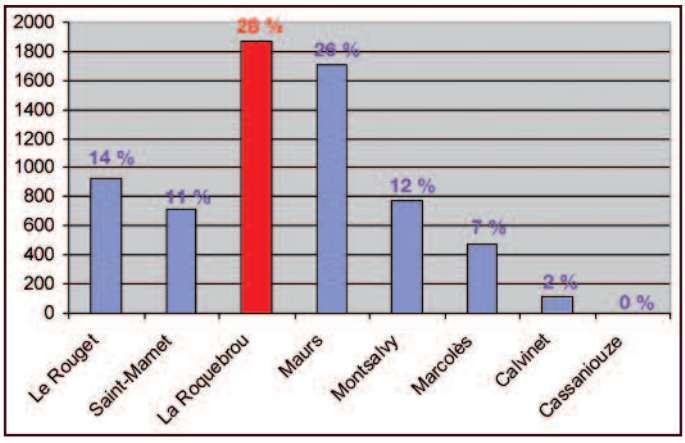

• Il faut le répéter, si notre village a une réelle vocation touristique, l'attractivité de la cité et la fidélisation des visiteurs doivent être soutenues par une prise de conscience collective. Chacun devrait être convaincu qu'avec une implication de tous plus importante, les résultats seraient encore meilleurs. On pourrait par exemple améliorer la qualité de l'accueil et des services, avoir le souci individuel de la propreté des espaces publics, rendre aux jardins leur aspect d'autrefois, respecter les règles pour la restauration des façades, celles de stationnement, mieux soutenir les associations, ..., autant de choses qui concernent tous les Roquais, qu'ils soient simples habitants, commerçants, ou élus…

• Le tableau ci-contre recense ce que l'Office de Tourisme appelle les "***actes***" réalisés dans chacun de ses points d'accueil. Une demande d'information ou de documentation par une personne seule, un couple, une famille ou un groupe de personnes est "***un acte***". Les 6 578 actes comptabilisés représentent en réalité environ 16 000 personnes.

DES LABELS IMPORTANTS

• Notre commune bénéficie de l'appellation nationale "*Village Touristique*" depuis 1924. Cela lui donne une meilleure visibilité en matière de communication, plus quelques avantages du point de vue des dotations d'État. Tout est mis en œuvre pour conserver ce statut qui est actuellement reconduit jusqu'en 2018.

Petites Cités de Caractère

• Dernièrement, les 11 communes fondatrices de l'Association *des Petites Cités de Caractère du Cantal* se sont réunies à La Roquebrou. Le label "*Petite Cité de caractère*" serait un avantage touristique supplémentaire qui valoriserait nos atouts patrimoniaux, culturels, humains et économiques et reconnaîtrait notre engagement dans une démarche de qualité. La Roquebrou déposera son dossier d'homologation dans le courant du deuxième trimestre.

ANIMATIONS ET CULTURE

2013 a confirmé une nouvelle fois que la qualité des animations culturelles proposées est un atout majeur dans la vie touristique et économique de La Roquebrou.

• **LA FÊTE MÉDIÉVALE :** cette belle manifestation festive alliant Histoire et patrimoine a enfin eu le week-end ensoleillé qu'elle méritait. La reconstitution d'un mariage seigneurial moyenâgeux haut en couleurs a pu se dérouler devant une foule nombreuse et ravie. Les costumes et les saynètes reconstituées ont fait la preuve que les bénévoles du Comité des Fêtes se muent chaque année en joyeux animateurs de la cité, en fins couturiers et en historiens documentés et soucieux de vérité.

• **MUSIQUE :** le 15e Festival International de Boogie Woogie a connu des records de fréquentation. Si l'on voulait s'en convaincre sans aller jusqu'à la salle de concert, archi-comble, le taux d'occupation du camping pendant cette période suffisait. Tout comme l'animation sur le foirail où, depuis deux ans, des groupes de danseurs enthousiastes se sont pressés autour des stands et chapiteaux, ajoutant encore à l'ambiance du "in" et du "off". De superbes moments.

À l'initiative d'associations ou de personnes privées, d'autres manifestations soutenues par la mairie ont eu lieu : deux concerts de qualité ont réuni à l'église des amateurs de musique sacrée et profane, et l'équipe de Laroquaille a organisé un joli divertissement musical au château.

Chaque concert d'été sur la place a réuni entre 100 et 200 personnes pour un moment d'écoute et de convivialité. La programmation, établie conjointement avec le village de vacances de La Gineste à Arnac, essaie de tenir compte de la diversité des goûts des jeunes ou moins jeunes…

• **LITTÉRATURE :** la Foire du Livre a connu, malgré ce que l'on convient d'appeler "la crise", une affluence conséquente (70 auteurs, 1 000 visiteurs) et, selon les libraires partenaires, un succès commercial indéniable (plus de 800 livres vendus). La "brocante de livres" du Comité des Fêtes a, en parallèle, fait le bonheur d'un nombre important d'amateurs. Autre fait nouveau pour cette 17e édition, deux classes de l'école primaire ont pu travailler avec un illustrateur de livres d'enfants.

• **PEINTURE – SCULPTURE :** les deux expositions d'art organisées par la mairie au château (*œuvres récentes de Casimir Ferrer*) et à la mairie (*rétrospective Alex Fischman*) ont obtenu, elles aussi, l'adhésion d'un public de plus en plus averti. Par ailleurs, dans le cadre de la Foire du Livre, Chantal Beaslay, artiste maintenant roquaise, a exposé au château quelques œuvres ainsi qu'un livre présentant une conception personnelle et poétique de son travail de sculpteur.

• **AUTRES :** d'autres manifestations ont eu un peu de mal à rencontrer le public roquais. C'est le cas par exemple des spectacles organisés à la salle polyvalente ou à la salle des associations, comme les représentations théâtrales, ou la projection de vidéos retraçant des aventures humaines pourtant passionnantes.

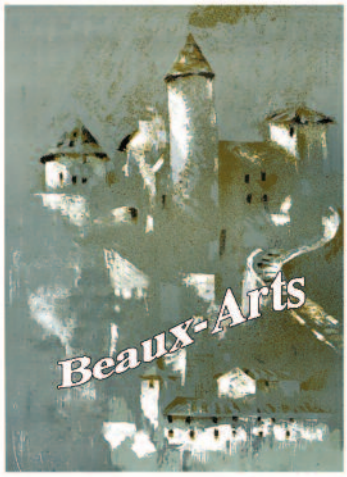

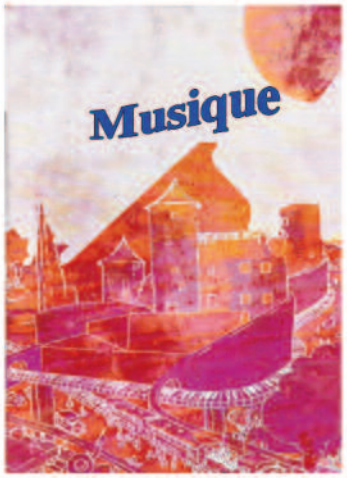

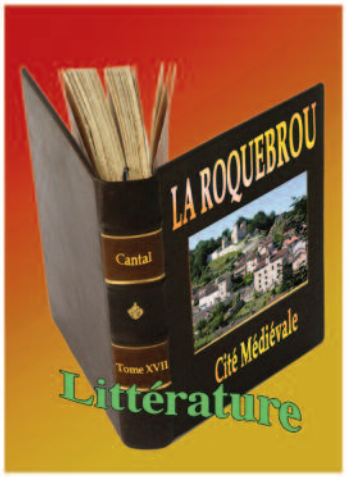

RENDEZ-VOUS CONNUS DU PREMIER SEMESTRE 2014

Vendredi 24 janvier	Vœux du Maire
Samedi 1er février	Projection d'un film par l'association Laroquaille
Samedi 8 février	Repas saucisse - aligot, organisé par l'USCL
Dimanche 9 février	Festival Hibernarock, concert An Pierle et Maissiat
Vendredi 14 mars	Don du sang
Dimanche 16 mars	Fête de la Mangona
Dimanche 23 mars	Quine organisé par les Amis du Floret
Dimanche 6 avril	Trail et randonnée "Laroquapattes"
Fin Mai	Exposition "Les Artistes roquais au château"
Vendredi 30 mai	Don du sang

PETITS CHANGEMENTS POUR

• **CAMPING :** la seconde tranche de construction des bungalows est en cours. Les premiers ayant connu, de l'été à l'automne derniers, un beau succès de fréquentation, nous espérons que les nouveaux, construits sur un plan légèrement différent des premiers, connaîtront le même sort. Montant de l'investissement pour les 7 chalets (construction, branchements, voirie, équipements, imprévus...) : 551 000 €.

• **MISE EN VALEUR DU PONT :** le vénérable pont, construit dans les années 1300, élargi au XIX^{e} siècle, consolidé au XX^{e}, va voir son image nocturne remise en valeur, comme elle le fut un temps. Un éclairage adapté et basse consommation va souligner ses élégants volumes et, bientôt, le vers de la Barcarole "*La Cero lusis coumo un miràlh*" retrouvera un accent de vérité. Coût de l'opération : 18 957 € € dont 9 478 € pour la commune. L'église fait aussi l'objet d'une étude de mise en lumière. S'agissant d'un monument classé, le projet devra recevoir l'aval de l'architecte des bâtiments de France.

• **COURTS DE TENNIS :** les demandes répétées du club de tennis des bords de Cère ont été entendue et ont abouti à la construction de l'escalier qui conduit aux courts. Quelques trous à la surface de ces terrains ont également été réparés, mais les terrains ont vieilli... Peut-être faudra-t-il, à terme plus ou moins proche, revoir entièrement les surfaces de jeu, malgré l'entretien régulier qui a été fait chaque année.

• **LOCAL TECHNIQUE :** l'atelier de la gare (ancien bâtiment des "Ponts et Chaussées") a été loué pendant plusieurs mois à une des sociétés qui ont effectué les travaux d'entretien de la voie ferrée. Il est maintenant loué, pour 150 € par mois, à une entreprise de couverture - zinguerie.

• **ACHAT DE TERRAIN :** les terrains en friches situés sur la rive gauche de la rivière, sous la gare à l'entrée de la ville, figuraient sur les plans communaux comme ZAD (Zone d'Aménagement Différé). Mis en vente par leurs propriétaires, le Conseil Municipal s'est porté acquéreur. La vente va intervenir incessamment au prix convenu de 4 000 €. Ces terrains, auparavant de jolis jardins potagers, seront dans un premier temps nettoyés et entretenus. Dans un second temps, ils seront rendus à leur utilisation première, ou aménagés à usage de loisirs.

NUMÉROTATION DES RUES

Ce projet va aboutir très prochainement. La numérotation permettra aux services de livraison (Poste, transporteurs...) et de secours un repérage plus facile. La petite ruelle qui part de la Place de l'Église et débouche par un escalier dans la rue Damont retrouvera son nom perdu autrefois (Rue de Veyrières) et des voies sans nom en trouveront un, comme la rue du Collège, par exemple. Dans un souci d'uniformisation, les numéros des maisons seront fournis et mis en place par la mairie, après obtention des autorisations auprès des propriétaires qui seront sollicités par courrier. Quelques compléments de plaques de rue seront également installés.

Coût de l'opération : environ 8 000 €.

Ne pas confondre !

On trouve encore, sur de vieilles maisons du bourg, des numéros de cantonnement pour les militaires en garnison à Laroque jusqu'au début du 20^{e} siècle. Les soldats, munis d'un billet de logement, étaient hébergés chez l'habitant, au N° indiqué.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

• **DÉMOLITION :** la vieille maison de la rue du Fort dont il ne restait que quelques pans de murs menaçants a finalement été rasée par ses propriétaires, après mise en demeure de la commune. Le lieu aura besoin d'être nettoyé plus à fond, mais l'essentiel du danger est tout de même écarté. Les éléments de construction restants ont été maintenus à la demande de l'architecte des bâtiments de France. Malheureusement, restent encore, ici et là dans le bourg, quelques édifices délabrés dont ne se préoccupent guère les propriétaires...

• **ÉCLAIRAGE DE LA PLACE SABATHIER :** la place Sabathier et le passage sous le pont souffraient chaque nuit d'un manque d'éclairage très gênant pour les piétons qui s'y aventuraient. Le problème a été traité : le "tunnel" et l'escalier sont maintenant praticables de nuit sans danger.

• **CHEMIN PIÉTONNIER :** le nouveau chemin qui part du centre Hilaire Maleysson et débouche sur celui allant du Puy Marot à la cité de Manhal sera prolongé et sécurisé devant la station d'essence rénovée et le magasin de pompes funèbres, jusqu'à rejoindre le trottoir existant au bord de la route départementale.

• **ÉCLAIRAGE PUBLIC :** le conseil municipal envisage de profiter des tranchées d'enfouissement de certains réseaux électriques d'ERDF pour réhabiliter l'éclairage public entre le Puy Marot et l'embranchement de la route de Saint-Étienne-Cantalès. Les poteaux en béton seront supprimés. Pour obtenir une certaine uniformité, ils seront remplacés entre le Puy Marot et la rue Émile Dumas par des candélabres du même modèle que ceux du secteur "Handi-Aide", et par des équipements semblables à ceux de la rue du 11 juin pour le reste.

• **SAINTE-MADELEINE :** les spécialistes de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ont inventorié et expertisé les tableaux de l'église. Certains ont été classés et peuvent donc bénéficier de subventions importantes (80 %) pour leur restauration. C'est le cas pour une toile très abimée, peinte en 1845 par Jules Quantin, et intitulée "*Sainte-Madeleine en contemplation*". Cette œuvre de 2,60 m sur 1,95 m et son cadre seront restaurés. Coût : 9 380 € HT, avec 7 504 € de subventions [DRAC 4 690 € (50 %) - Conseil Général 1 876 € (20 %) - Conseil Régional 938 € (10 %)].

LOTISSEMENT DU PUY MAROT

Pour des raisons souvent irrationnelles, certains terrains du lotissement du Puy Marot n'avaient pas, jusqu'alors, la faveur du public. Rappelons que LOGISENS (ancien Office HLM du Cantal) avait proposé une aide intéressante à l'accession à la propriété dont personne n'a profité à ce jour. Le Conseil Municipal a décidé, par deux fois, de baisser le prix de vente des lots restants plutôt que de les voir rester sans acquéreurs. Depuis quelques mois, le m^2 ne coûte plus que 10 € (12 € TTC). Avec la mise en place d'un panneau plus visible, et sans doute aussi grâce à la proximité du foyer Handi-Aide, quatre promesses d'achat attendent le passage chez le notaire, avec un premier permis de construire déjà obtenu.

LOTISSEMENT DU PUY MAROT
6 terrrains viabilisés disponibles
10 € ht/m²
Renseignements: mairie de LA ROQUEBROU
04 71 46 00 48

LE COIN DE L'HISTORIEN

A la veille de célébrer, partout dans le pays, le 100e anniversaire de la Grande Guerre, notre Historien a jugé utile de rappeler ce que fut, le 9 juillet 1922, l'inauguration du Monument aux Morts de la commune, sur lequel figurent, pour cette seule guerre de 1914 - 1918, 79 noms familiers que l'on égrène avec respect lors des commémorations…

Il est des moments dans l'Histoire, où, lors d'un rassemblement purement fraternel et sans arrière-pensées d'ordre politique ou social, l'intensité de l'émotion fonde l'identité d'une cité et rend ses habitants fiers de leur appartenance à leur communauté.

Ce fut le cas à Laroquebrou le jour où fut inauguré le Monument dédié aux 79 morts de la Commune lors de la Guerre de 1914-1918.

Il n'est pas question ici de retracer dans le détail cette journée, mais de la résumer dans ses instants les plus remarquables :

Liste des Enfants de Laroquebrou

« MORTS POUR LA FRANCE »

Julien ARGUEIROLLES	Louis DILHAC	Louis LAFERRIÈRE	Louis MOUSSET
Alphonse ARTIGUE	Louis DILHAC	Paul LAFON	Jean NARBONDE
Joseph BARD	Charles DUMAS	Joseph LAPEYRE	François PÉRIER
Augustin BELAUBRE	Jean ESTEYRIE	Géraud LAPORTE	Jean PÉRIER
Louis BILLOUX	Maurice EYMARD	Clair LAVAYSSIÈRE	Pierre POUGET
Louis BLANCHET	Louis FÈRES	Louis LAVERGNE	Calixte PRUNET
Rémy BONNEFONS	Roger FENIÈS	Louis LAVERGNE	Jean PUECH
Charles BRIGE	Albert FOUR	Pierre LEROUX	Antonin SABATIER
Charles BRUNHES	Marcel FOUR	Baptiste LESTRADE	Pierre SALAVERT
Guillaume BUC	Antonin FOUR	Antoine LHERM	Marcel SALETTE
Hippolyte CAPEL	François GALINON	Jules LHERM	Henri SALLES
Jean CARNUS	Ludovic GARDES	Pierre MAGNE	Joseph SALLES
Germain CLAMAGIRAND	Louis GAUTHIER	Henri MALLEVIALE	Jacques TEULET
Louis CROUZILLES	Joseph GENRIE	Paul MANHES	Jean TEULET
Léon DAVI	Germain GERVAIS	Jean MAS	Raymond VEYRINES
François DAUSSET	Jean GOULLET	Jean MAURY	Pierre VIDALAINC
Pierre DAUSSET	Antonin GOURGEONNEIX	Joseph MESPOULHÈS	Firmin VIEILLE-LACROIX
Louis DAUSSET	Auguste IMBERT	François MAHONCLE	Armand VIGNE
Jean DEMAISON	François IQUILLE	Louis MEYRE	Jean YORS
Auguste DILHAC	Antoine LACAZE	Jean MOULERGUE	

- d'abord le cortège formé devant la Mairie avec à sa tête les enfants des écoles, suivis des Anciens Combattants et Mutilés, des parents des disparus et des personnages officiels (1) ;
- puis la cérémonie religieuse avec, au centre de l'église, une "*simple tombe surmontée d'un casque de poilu rappelant sobrement, mieux qu'un catafalque, les cimetières géants jalonnant le front*" ;
- ensuite la foule devant le monument taillé dans le granit et surmonté du coq gaulois, la Marseillaise chantée par le chœur des écoliers, les poésies en Occitan (2) et en Français, dont le célèbre hymne aux morts de Victor Hugo,
- enfin le beau discours ému de M. Dumas, maire de La Roquebrou, dont ce passage rempli d'espoir : "*de nos morts pour la Patrie, ensevelis dans leur gloire, il nous faut respecter le testament écrit dans leur sang, leur volonté dernière de tuer la guerre.*"

Un tel événement fédérateur ne pouvait pas se terminer sans un banquet exaltant la République, empreint de gravité et de recueillement, qui se tint à l'Hôtel de l'Étoile Rieu, avec en point d'orgue, lors du toast traditionnel, le discours adressé par M. Dumas à la population pour la remercier d'avoir compris que cette manifestation ne pouvait que "*bannir tout ce qui aurait pu lui donner une apparence de caractère politique, de ne pas mêler le jeu de nos divisions intestines à l'hommage de deuil et d'immense gratitude que la Nation entière doit à ceux qui sont morts pour elle*".

Qu'on se souvienne, au moins à chaque fois que nous nous rassemblons devant ce monument, de cette leçon du 9 juillet 1922.

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau.
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère ;
Et, comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.

(Victor Hugo).

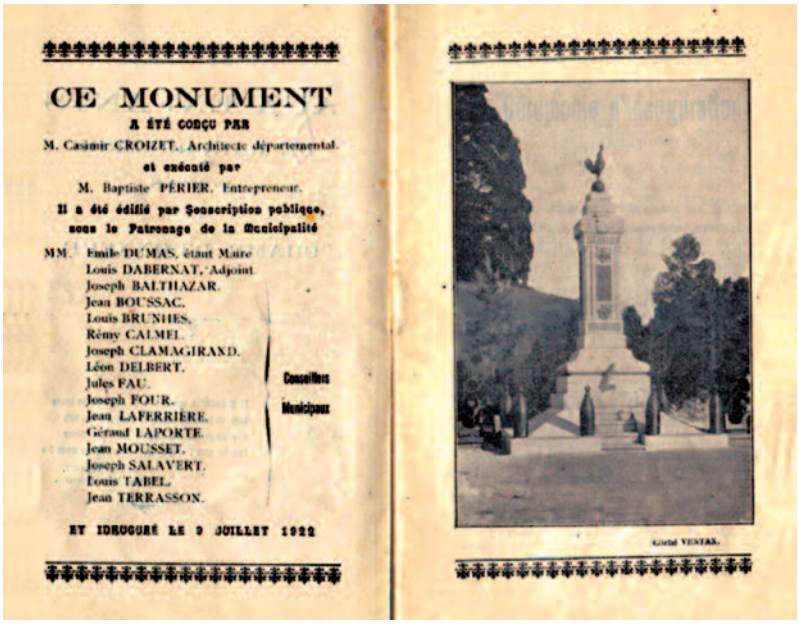
CE MONUMENT

A ÉTÉ CONÇU PAR

M. Casimir CROIZET, Architecte départemental

et exécuté par

M. Baptiste PÉRIER, Entrepreneur.

Il a été édifié par Souscription publique,

sous le Patronage de la Municipalité

MM. Emile DUMAS, étant Maire
Louis DABERNAT, Adjoint
Joseph BALTHAZAR.
Jean BOUSSAC.
Louis BRUNHES.
Rémy CALMEL.
Joseph CLAMAGIRAND.
Léon DELBERT.
Jules FAU.
Joseph FOUR.
Jean LAFERRIÈRE.
Géraud LAPORTE.
Jean MOUSSET.
Joseph SALAVERT.
Louis TABEL.
Jean TERRASSON.

Conseillers Municipaux

ET INAUGURÉ LE 9 JUILLET 1922

Notes

1 - Les noms des personnalités figurent sur la page du livret reproduite ci-contre, fascicule duquel sont extraites les citations en italique.

2 - Citons les textes « *Os mouorts o lo Guèrro* » de Louis Debrons, « *Ois Efons de Loroquo toumbats obal* » de Joseph Courchinoux, écrits en langue occitane, appelée familièrement le "patois", encore très couramment utilisée dans la vie quotidienne des Auvergnats de l'époque.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

Les associations roquaises sont toujours aussi nombreuses et dynamiques...

• **Union Sportive Cère et Landes** : les footballeurs demandent de plus en plus à pratiquer leur sport en nocturne, pour bénéficier d'une meilleure qualité de vie de famille le dimanche. Le niveau de l'éclairage du stade, insuffisant, ne permet pas de compétition en nocturne selon les normes de la Fédération Française de Football. Les projecteurs actuels seront remplacés pour un coût de 53 473 €, dont 24 758 € pour la commune, 10 000 € du district de football, le reste à charge du Syndicat Départemental des Énergies du Cantal.

• **Association Omnisports et Culturelle** : cette association, née de la fusion des clubs de handball et de volley-ball propose, outre les sports collectifs précités, des activités de danse et de gymnastique qui s'adressent à tous, des plus jeunes aux plus âgés. renseignements auprès du Président, Didier Taupin, La Grillère, 15 150 Siran.

• **Les Aînés de La Roquebrou** : lors de la dernière assemblée générale, le bureau a présenté sa démission. Le Président Jacques Ric, dont le travail a été reconnu et applaudi, aura mené de main de maître pendant 7 ans cette association dans laquelle il continuera à œuvrer, à un moindre niveau de responsabilité. Malgré une assistance nombreuse, le renouvellement du Conseil d'Administration ne s'est pas fait sans mal, les appels à candidatures ayant eu beaucoup de mal à être entendus. La galette des rois a eu plus de succès ! Les nouveaux cadres ne seront connus que plus tard...

• **AAPPMA** (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) **:** les pêcheurs, parfois considérés comme d'aimables promeneurs munis d'une canne à pêche, sont bien plus que cela... La protection des milieux aquatiques n'est pas une vaine expression dans l'intitulé de l'association. Les actions de nettoyage, de protection des frayères et les comptages de poissons sont au centre des préoccupations. Ces recensements et l'observation de la frayère protégée du moulin prouvent d'ailleurs que la Cère reste une rivière très poissonneuse.

• **LAROQUAILLE :** l'association continue à animer la cité, avec une intéressante diversité de manifestations qui s'étalent tout au long de l'année : sport (Trail Laroquapattes...), culture (concerts, projections...), convivialité (repas festifs, pique-nique roquais...), etc.

• **LA MANGONA :** après le grand succès de 2013 (4 000 visiteurs), les responsables et leurs nombreux et dévoués bénévoles se tiennent prêts pour la 11e grande journée du cochon et de la charcuterie, qui aura lieu le 16 mars.

La mairie soutient régulièrement des animations organisées à l'initiative de particuliers... Ce fut le cas pour une réunion ouverte à tous à la mairie, au cours de laquelle furent projetés et commentés des documents photographiques sur le village, l'église, ses vitraux et ses cloches, suivis d'un film d'amateur tourné par Jean Frégeac dans les années 1950 - 1960. Moment passionnant et émouvant de retrouvailles avec notre passé, partagé par un public conquis.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

MODE D'EMPLOI

Les élections municipales seront organisées les 23 et 30 mars prochains. Si le mode de scrutin (majoritaire à 2 tours) n'a guère changé pour les communes comme la nôtre (moins de 1 000 habitants), il y a tout de même quelques nouveautés auxquelles on ne peut déroger et des règles différentes de celles des villes plus importantes.

Rappel :

1 - Pour être candidat dans la commune, il faut :

- avoir 18 ans révolus, au plus tard le 22 mars 2014 à minuit ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ;
- ne pas exercer une profession vous donnant un pouvoir d'influence sur les électeurs (salarié municipal par exemple) ;
- avoir une attache avec la commune (y résider sur au moins 6 mois, ou y acquitter personnellement un impôt local) ;
- faire une **déclaration de candidature individuelle** à déposer individuellement ou de façon groupée (liste). Pour le premier tour, la déclaration de candidature est déposée à la préfecture entre le mercredi 13 février 2014 et le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures ;
- s'il n'y a pas eu suffisamment de candidats au premier tour de scrutin, il est possible de se déclarer nouveau candidat au second tour. Dans ce cas, la déclaration est déposée à partir du lundi 24 mars 2014 et jusqu'au mardi 25 mars 2014 à 18 heures ;
- préparer à vos frais le matériel de vote (bulletins) et, pour le premier tour, le déposer à la mairie avant le samedi 22 mars à 12 heures, ou le remettre au président du bureau de vote le jour même du scrutin.

2 - Pour voter dans la commune, il faut :

- avoir 18 ans révolus, et être **inscrit sur la liste électorale** si l'on est Français, sur la liste électorale complémentaire si l'on est ressortissant de l'Union Européenne ;
- si l'on est absent ou dans l'impossibilité de se déplacer, avoir donné procuration à une personne inscrite sur la même liste électorale. La procuration est établie au commissariat, au tribunal d'instance ou à la gendarmerie.

3 - Le jour du vote :

- vous devrez présenter au bureau de vote votre carte d'électeur et **obligatoirement une pièce d'identité** ;
- vous pourrez barrer des noms sur un bulletin, ou en ajouter, ou encore mettre 2 (ou plus) bulletins dans votre enveloppe, à condition qu'il s'agisse de candidats déclarés et que le nombre total de personnes que vous choisissez ne dépasse pas le nombre de conseillers à élire (soit 15 pour La Roquebrou) ;
- contrairement à ce qui se passera dans des villes plus grandes, **vous ne désignerez pas directement les délégués à la Communauté de Communes**. Il seront choisis, selon un ordre établi par la loi, parmi les futurs élus municipaux.